

04 Les modalités d'accompagnement



- **16 à 20h d'entretiens en face-à-face :** 8 à 12 rendez-vous, se déroulant maximum **sur 6 mois.**

- L'accompagnement est réalisé à titre principal dans les locaux du Centre de gestion des Côtes d'Armor et **se déroule sur le temps de travail**, selon une organisation à définir en accord avec la collectivité.

- Après une première rencontre, nous vous soumettrons **une proposition d'intervention ainsi qu'un estimatif détaillé.** Cette réunion est organisée à la demande de la collectivité, elle est **gratuite et sans engagement.**



05 Les autres dispositifs (inclus dans la cotisation obligatoire)

- **Entretien individualisé :** sur rendez-vous à la demande de l'agent, il permet de faire un 1^{er} point sur sa situation.
- **Matinées de l'évolution professionnelle :** ateliers collectifs (15 pers.) organisés au Centre de Gestion, à destination des agents qui souhaitent entamer une réflexion sur leur évolution professionnelle (outils de la mobilité, CV et lettre de motivation, etc.). Calendrier et modalités d'inscription sur le site du cdg22.

06 Les atouts du CDG

- **Sa connaissance du statut et des métiers** de la fonction publique territoriale.
- **Un travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire** (psychologue, assistante sociale, référent handicap, conseillers statutaires, coach, conseillers en organisation, intérim, formations...).



07 Vos contacts

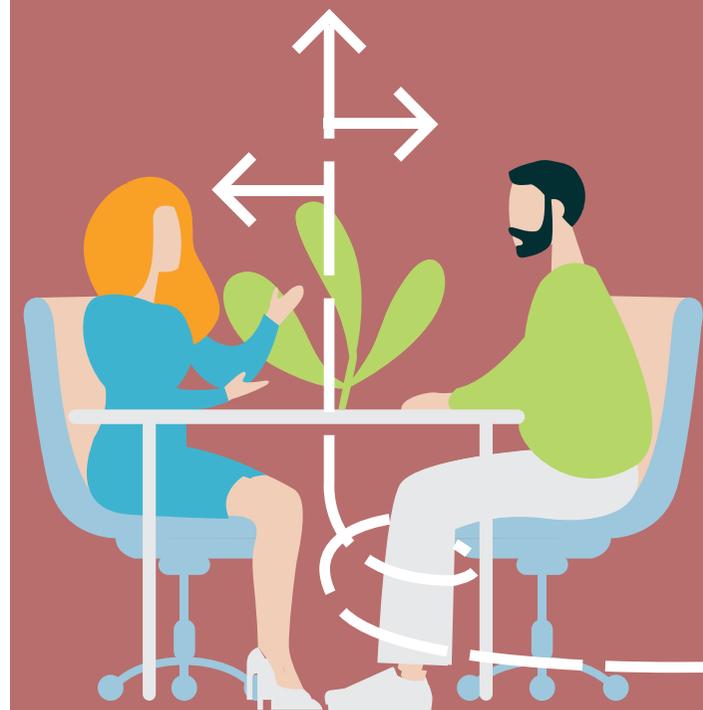
Contacter le Centre de Gestion pour toute question ou souhait d'intervention :
T 02 96 58 64 21 / Mail mobilites@cdg22.fr

Pour tout accompagnement en lien avec la santé de l'agent : contacter le service insertion professionnelle et maintien dans l'emploi :
T 02 96 58 00 74



Centre de Gestion
des Côtes d'Armor

1, rue Pierre et Marie Curie
ELEUSIS 2
BP 417 - 22194 Plérin cedex
Site www.cdg22.fr



Guide mission mobilité professionnelle

Vous accompagner
de manière
personnalisée



01 Une nouvelle mission du CDG 22

Allongement de la carrière, réorganisations, pénibilité au travail, évolution des métiers..., les carrières sont de moins en moins linéaires et un agent peut manifester le souhait de changer de poste ou même d'orientation professionnelle.

La mobilité peut être un levier pour **favoriser la dynamique** des agents, voire nécessaire pour les **accompagner dans leur réflexion** sur leur évolution professionnelle.

QUELQUES EXEMPLES DE QUESTIONNEMENT

→ #01 Je suis un agent

- Je souhaite quitter ma collectivité mais je ne sais pas comment mener à bien mon projet ?
- Je ne m'épanouis plus dans mon travail, je ne trouve plus de motivation pour mon métier, je souhaite évoluer professionnellement mais je ne sais pas comment m'y prendre ?

Ces différents « déclencheurs » nécessitent de clarifier votre projet afin d'entreprendre les bonnes démarches.

→ #02 Je suis une collectivité

- Un agent me sollicite pour être conseillé et accompagné dans une démarche de mobilité ?
- Suite à une réorganisation de service, un agent ne se retrouve plus dans son poste ?
- J'ai détecté une situation professionnelle difficile chez un agent et je pense que la mobilité pourrait-être une solution ?

Vous pouvez proposer un accompagnement individualisé et personnalisé à votre agent.

02 Bilan professionnel



Accompagner l'agent dans la définition de son projet professionnel et dans sa mise en œuvre.

SES OBJECTIFS

- **Prévenir** une usure professionnelle,
- **Favoriser l'adaptation** au changement,
- **Préparer une évolution** professionnelle,
- **Identifier les compétences et ressources** de l'agent ainsi que ses perspectives de développement.

LE DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

Réunion de cadrage tripartite

Entre l'employeur, l'agent et le conseiller : **définition des objectifs, du déroulement de l'accompagnement** et détermination du cadre de confidentialité des entretiens bipartites.

Séances individuelles

Des temps d'échanges intermédiaires avec l'employeur peuvent être organisés pour étudier les perspectives et adapter la suite de l'accompagnement.

Le travail d'analyse porte sur :

La situation de l'agent, le contexte et son parcours professionnel, l'identification de ses compétences, ses perspectives d'évolution, **la construction d'un plan d'actions.**

Réunion de synthèse tripartite

Présentation du travail effectué en bilan, du projet professionnel et du plan d'action à mettre en œuvre, en lien avec l'employeur.

03 Conseil en mobilité



Accompagner l'agent dans la mise en œuvre de son projet professionnel.

SES OBJECTIFS

- Permettre à un agent de **définir un projet professionnel réaliste et adapté**
- **Déterminer le plan d'action** à mettre en œuvre pour le concrétiser.

LE DÉROULÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **Séances d'entretien individuel** alternées avec des périodes d'immersion (mieux connaître ses atouts et points de développement professionnels)
- **Échanges réguliers** par mail ou téléphone concernant l'envoi d'offres d'emploi
- **Travail sur les candidatures** (CV, lettre de motivation, conseils ou simulation d'entretien de recrutement)
- **Plan d'action à mettre en œuvre**
- **Élaboration de la synthèse** de l'accompagnement
- **Réunion de synthèse tripartite**

